

Description de Livraison de la version 1.6.4.H

Date	Version	Auteur	Commentaire
29/01/2013	2.0	P.Caspar	Création

Sommaire

1	Signalement SESAM 86496 : Impossibilité de modifier le financeur en modification d'échéancier	2
2	Signalement SESAM 89984 : SMB - Motifs d'absences.....	2
3	Signalement SESAM 91562 : Modification échéancier - Client facturé.....	2
4	Signalement SESAM 91842 : Mise à jour plage impossible.....	3
5	Signalement SESAM 91963 : Impossible d'affecter partiellement des plages.....	3
6	Signalement SESAM 92052 : Déplacement de stagiaire impossible même jour même heure.....	4
7	#0103 : Interface GFC-RCBC (suite).....	5

Demandes traitées (signalements SESAM)

1 Signalement SESAM 86496 : Impossibilité de modifier le financeur en modification d'échéancier

Rappel du signalement :

« Dans la modification de l'échéancier (sur convention en accord ordo) nous n'avons pas accès au champ financeur pour modification. »

Analyse du problème et correction apportée :

Le bouton « Modifier échéancier » permet désormais de modifier le payeur de l'échéance, même si la convention n'est accessible qu'en affichage (cas où l'état est supérieur à « En cours »).

2 Signalement SESAM 89984 : SMB - Motifs d'absences...

Rappel du signalement :

« Dans la doc. '1 - Gestion des paramètres', il est indiqué que ce paramètre est de niveau académique. Or, je m'aperçois que chacun de nos Greta à créer sa propre liste de motifs ! »

Analyse du problème et correction apportée :

La documentation a été corrigée en ce sens. Néanmoins, l'idée de départ est que tous les GRETA définissent la même table de motifs.

3 Signalement SESAM 91562 : Modification échéancier - Client facturé

Rappel du signalement :

« Lorsque l'on dispose de l'habilitation "Modification échéancier", on est en mesure de modifier l'échéancier d'une convention en « Accord ORDO ». Le bouton « Modifier l'échéancier » permet d'intervenir sur l'échéancier de facturation, quel que soit l'état de la convention, tout en s'assurant que le total des échéances modifiées reste égal au montant de l'année. Cependant, on n'arrive pas à modifier le client facturé (cas de subrogation connu après l'accord ordo d'une convention). On est alors contraint dans ce cas de passer par la création d'un avenant. Tous les champs de l'échéance sont modifiables, sauf le client facturé. Est-il possible d'élargir la modification des échéances pour pouvoir aussi modifier le client facturé ? »

Analyse du problème et correction apportée :

Il s'agit en fait du même problème que celui décrit dans la SESAM #86496 ; la même solution y a donc été apportée.

4 Signalement SESAM 91842 : Mise à jour plage impossible

Rappel du signalement :

« Nous n'arrivons pas à mettre à jour une plage ; le simple fait de cliquer sur OK (même sans n'avoir rien modifié) génère le message suivant : "Pl.1 : La modification est impossible car des affectations existent à cette date et heure concernant ...". L'utilisateur en question a essayé de reproduire ce cas avant de le soumettre, mais sans succès. Il a remarqué qu'au moins une inscription a fait l'objet d'un horaire différent dans le parcours par rapport à la plage incriminée. »

Analyse du problème et correction apportée :

Il y avait effectivement un problème en cas de présence d'une affectation partielle car le contrôle n'en tenait pas compte dans la vérification du recouvrement des plages des parcours individuels. Ce problème est désormais corrigé.

5 Signalement SESAM 91963 : Impossible d'affecter partiellement des plages

Rappel du signalement :

« Il est impossible de mettre bout à bout deux affectations partielles sur des plages. »

Analyse du problème et correction apportée :

Lors de la sélection de la plage à affecter tout fonctionnait correctement et le système présentait bien l'affectation partielle proposée, mais lors de la validation de l'affectation, le contrôle de recouvrement de plages ne tenait pas compte de l'affectation partielle. Ce problème est désormais corrigé.

6 Signalement SESAM 92052 : Déplacement de stagiaire impossible même jour même heure**Rappel du signalement :**

« Nous n'arrivons plus depuis la T64 à déplacer un stagiaire d'une plage vers une autre plage, même jour, même heure, via le bouton "Déplacement" depuis une plage. L'erreur suivante est systématiquement bloquante : " NOM Prénom déjà affecté à cette date et heure ! Aucun inscrit n'a été déplacé !". »

Analyse du problème et correction apportée :

Il s'agit d'un problème de « frottement » entre deux plages : dans le cas signalé, le stagiaire avait une plage planifiée juste après la plage à déplacer (par exemple on déplace une plage de 8h à 10h et le stagiaire est aussi planifié de 10h à 12h). Un défaut dans le contrôle faisait que le système considérait que la fin de la 1ère plage (10h) était en recouvrement avec le début de la 2ème plage (10h aussi...). Ce problème est désormais corrigé.

Évolutions

7 #0103 : Interface GFC-RCBC (suite)

Suite à la dernière commande « T67 » et aux ajustements demandés lors du comité d'experts du 18/01/2013, le fonctionnement du traitement d'interface GFC-RCBC a été modifié comme décrit ci-dessous :

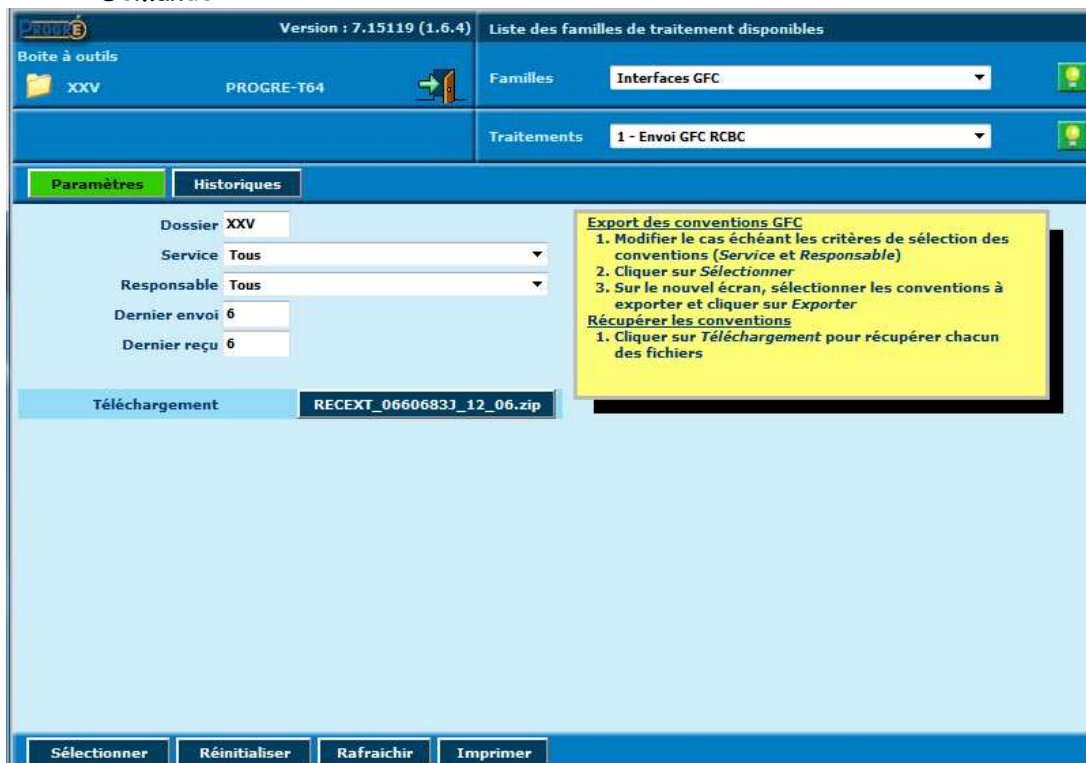
Envoi des Conventions et Avenants

Il s'agit du premier flux d'interface concernant les conventions : les conventions à l'état « Signé » sont éligibles pour l'envoi à GFC-RCBC « Comptabilité générale ». Cet envoi se fait sous la forme d'un jeu de trois fichiers à intégrer dans l'application GFC.

L'accès à ce traitement se fait depuis le Menu « Gestion commerciale » → Module « Boite à outils » → Famille « Interfaces GFC » → Traitement « 1 - Envoi GFC RCBC » :



➤ Demande



Le nouveau traitement opère ainsi :

- Sélection des conventions exactement selon le même principe que l'ancien traitement « 1-Envoi ORDO »
- Génération d'un fichier ZIP contenant les trois fichiers DBF à destination de GFC RCBC. Notez qu'il n'y a plus de génération d'un jeu supplémentaire de deux fichiers à destination de GFC CG en cas d'avenant sans incidence financière.
- Passage des conventions traitées à l'état « Envoi ORDO ».
- L'annulation de lot est toujours possible.

La liste des conventions prêtes à être envoyées pour accord ORDO est alors affichée :

Convention	Av.	Service	Imp.	Intitulé	Financier	Montant	Resp.
<input checked="" type="checkbox"/>	1120 01	01 MONCP	1%	Général	CAP PEYREFITE	-500	R_STAGE
<input type="checkbox"/>	1121 01	01 ES			Conseil Général des Pyrénées Orientales	-4875	JOMANIX
<input checked="" type="checkbox"/>	1125 01	01 ES			N.P.E. de Montpellier DIRECTION REG.	-500	JOMANIX
<input checked="" type="checkbox"/>	1128 02	00 ESSAI	1%	Inscription 1377 / Action PRODD3 4	BADIE VITRAGE	490	JOMANIX
<input checked="" type="checkbox"/>	1131 02	01 ESSAI	1%	Test CA pour WD 1300958	CONSEIL REGIONAL	-380	
<input type="checkbox"/>	1133 01	00 ESSAI	IP	Test pour SESAM #79625	CONSEIL REGIONAL	1000	
<input type="checkbox"/>	1134 00	00 GROMPF	1%	Test	DISTRIBUT SARL	10000	
<input type="checkbox"/>	1136 03	01 SERVICE	1%	Test pour SESAM #81960	En Attente	-120	
<input type="checkbox"/>	1139 00	00 SERVICE		Test SESAM #83409 : Cnv 1	CANADELL SARL	893.63	
<input type="checkbox"/>	1141 02	01 ESSAI	1%	Pour test appel #0237	AGEFOS PME LANGUEDOC ROUSSILLON	0	
<input type="checkbox"/>	1146 01	00 ESSAI	1%	Inscription 1435 / Action PRODD3 4	CARROSSERIE MARTINEZ CELESTIN	1000	JOMANIX
<input type="checkbox"/>	1154 00	00 ESSAI	1%	Inscription 1437 / Action PROD1 21	En Attente	300	JOMANIX

On peut obtenir des informations sur les conventions présentant un problème en laissant le pointeur de la souris sur une ligne de convention grisée : s'affiche alors une étiquette contenant le détail des problèmes trouvés :

<input type="checkbox"/>	1136 03	01 SERVICE	1%	Test pour SESAM #81960	En Attente	-120	JOMANIX
<input type="checkbox"/>	1139 00	00 SERVICE		Test SESAM #83409 : Cnv 1	CANADELL SARL	893.63	JOMANIX
<input type="checkbox"/>	1141 02	01 ESSAI	1%	Pour test appel #0237	C-ROUSSILLON	0	JOMANIX

N° compte de recette (RECL4) non trouvé

On doit alors aller corriger les conventions concernées en passant par le module de gestion des conventions afin de pouvoir les sélectionner ensuite pour les envoyer vers GFC.

➤ Lancement du Traitement

Pour lancer l'export des conventions sélectionnées, appuyer sur le bouton **Exporter** ; le traitement qui génère les fichiers destinés à GFC est alors lancé.

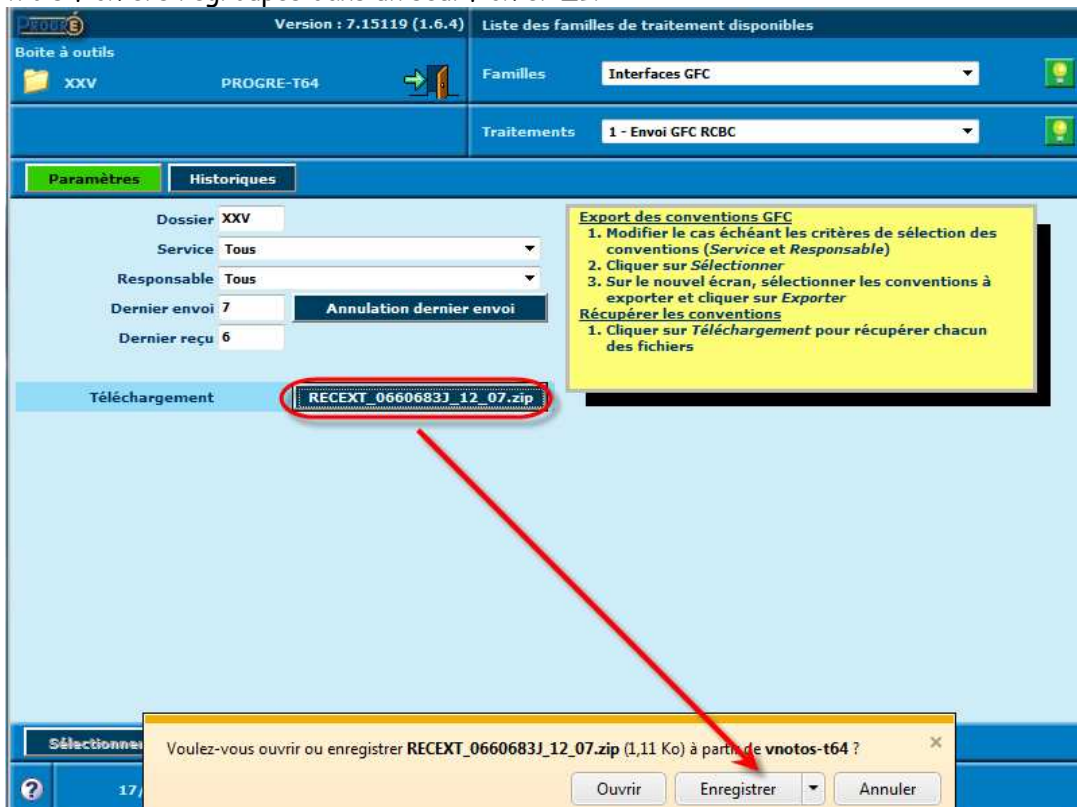
Pour suivre l'exécution du traitement, appuyez sur l'onglet **Historiques** et suivez les instructions de la Partie I, au **SErrreur ! Source du renvoi introuvable..**

Résultats

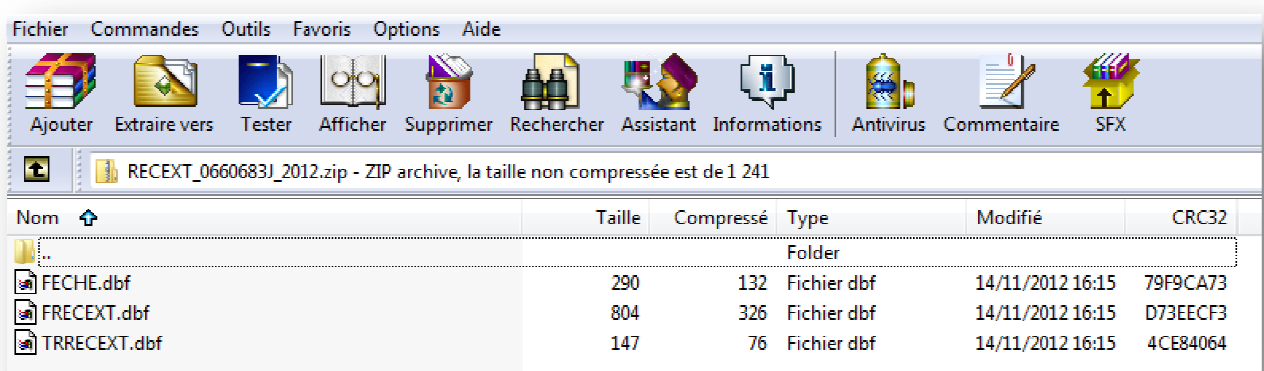
A l'issue du traitement, les résultats sont les suivants :

- Les trois fichiers d'interface (FRECEXT, FECEH, TRRECEXT) sont présents dans un répertoire en attente du serveur d'application. Pour les récupérer, il faut retourner sur l'onglet **Paramètres** :

Désormais, le traitement d'envoi des conventions vers GFC RCBC propose de télécharger les trois fichiers regroupés dans un seul fichier ZIP :



Le fichier ZIP une fois récupéré, il est possible de l'ouvrir pour récupérer son contenu :



Vue du fichier d'exemple FRECEXT :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	
1	ETSNUM	REDATE	REMON	RECL4	REDEB	READR	RECDP	REUIL	REFER	RENCONV	REANEX	REFIN
2	0660683J	23/01/2013	-500,000	4122	CAP PEYREFITE	37 rue du bord de mer	66290	CERBERE	Général	1120 01		2012
3	0660683J	23/01/2013	-500,000	4122	A.N.P.E. de Montpellier DIRECTION REG.	123 Av VILLENEUVE D'ANGOULEME	34076	MONTPELLIER CEDEX 3	Test SESAM #71841	1125 01		2012
4	0660683J	23/01/2013	490,000	4122	BADIE VITRAGE	74 Av MARECHAL FOCH	81200	MAZAMET	Inscription 1377 / Action PROD	1128 02		2012
5	0660683J	23/01/2013	-380,000	4122	CONSEIL REGIONAL	201 AVENUE DE LA POMPIGNANE	34064	MONTPELLIERCEDEX 2	Test CA pour WD 1300958	1131 02		2012

Remarques :

- ⇒ Si l'utilisateur y a été autorisé par l'administrateur, il verra apparaître après la génération d'un nouveau lot un bouton permettant d'annuler l'envoi. Ce bouton annule le lot (retour au n° de lot précédent, retour des conventions et avenants du lot à l'état « signé »).

Version : 7.15119 (1.6.4) Liste des familles de traitement disponibles

Boîte à outils XXV PROGRE-T64 Familles Interfaces GFC

Traitements 1 - Envoi GFC RCBC

Paramètres Historiques

Dossier XXV

Service Tous

Responsable Tous

Dernier envoi 7

Dernier reçu 6

Annulation dernier envoi

Téléchargement RECEXT_0660683J_12_07.zip

Export des conventions GFC

1. Modifier le cas échéant les critères de sélection des conventions (*Service et Responsable*)
2. Cliquer sur *Sélectionner*
3. Sur le nouvel écran, sélectionner les conventions à exporter et cliquer sur *Exporter*

Récupérer les conventions

1. Cliquer sur *Téléchargement* pour récupérer chacun des fichiers

L'utilisation de ce bouton permet de revenir au lot n°3

Sélectionner Réinitialiser Rafraichir Imprimer

- ⇒ Un bouton « Imprimer » est désormais proposé ; il permet d'accéder à la Gestion Documentaire si au moins un modèle d'état référencé « MTAB_GFC » a été défini (voir le manuel « 09-Gestion Documentaire RM » au §3.2), et donner ainsi accès à des éditions relatives au lot émis (par exemple un bordereau d'envoi).

Version : 7.14749 (1.6.4) Liste des documents disponibles

Gestion documentaire RM

XXV PROGRE-T64 Répertoires Documents Nationaux

Documents MTAB_GFC_Bordereau_controle

Nouveau Disponibles

Veillez préciser votre demande...

Code dossier XXV (DOS)

Année 2012 (ANN)

N° Lot 7 (NU1)

Réception Accord ORDO

A la différence de la version précédente de GFC, la nouvelle version GFC-RCBC ne retournera pas un jeu de fichier contenant le statut Accord ORDO des conventions ou avenants du lot. On devra donc statuer manuellement sur la base d'un état fourni par GFC. Pour cela, on accèdera à un écran dédié à la gestion du retour ORDO sur le dernier lot envoyé par l'entrée ci-dessous :



Le programme affichera alors la liste des conventions et avenants composant le dernier lot envoyé :



Toutes les lignes seront cochées par défaut à l'entrée dans cet écran (les conventions et avenants cochés étant réputés « Accord ORDO »), mais l'utilisateur pourra décocher les lignes qui seront alors réputées rejetées par l'Ordonnateur (noter l'utilisation possible de fonctions « Tout sélectionner » et « Tout désélectionner »).

L'appui sur le bouton « Valider » provoquera les opérations suivantes :

- Demande de confirmation



- En cas d'annulation : le lot reste en l'état
 - En cas de confirmation, voir les lignes suivantes
- Clôture du lot (il ne sera plus possible de revenir dessus)
- Passage des conventions et avenants cochés à l'état « Accord ORDO »
- Retour des conventions et avenants non cochés à l'état « Signé »